

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 19 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

PRESENTS : Mme RIVET, M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, M. CHANGION

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. BATTEL, Mme BATTEL, Mme PARNIERE, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY

ABSENT NON EXCUSE : M. AMODEO

SECRETAIRE : Mme DUPRAT

OBJET : DELIBERATION N° 2025/018- VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES.

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **fixe** ainsi qu'il suit les taux d'imposition des deux taxes directes locales pour l'année 2025 :

Taxes	Taux votés
Taxe sur le foncier bâti	37.84 %
Taxe sur le foncier non bâti	58.08 %
Taxe d'habitation logements secondaires	11.19 %
Taxe locale logements vacants	11.19%

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 10 avril 2025.

La Maire
Françoise RIVET.

